

Dates importantes à retenir concernant le renouvellement du programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) 2023-24

Article	Date	Activité
Séance d'information - Une séance en anglais et une séance en français	Anglais – 4 mai 2023, 11 h - 12 h (midi) (heure normale de l'Est) Français – 4 mai 2023, 10 h - 11 h (heure normale de l'Est)	Des séances seront organisées pour examiner le processus d'approbation des programmes et donner l'occasion aux conseils scolaires de poser des questions sur le processus de renouvellement des programmes.
Date d'échéance de la demande de renouvellement au printemps	26 mai 2023	<p>Les demandes de renouvellement des programmes existants doivent être présentées par voie électronique à l'attention de la personne responsable des établissements du PPEEC au bureau régional du ministère de l'Éducation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Formulaire de demande de programmes d'éducation : Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires 2023-24 (formulaire de demande Excel incluant la page sommaire dûment signée)</i> • <i>Formulaire de demande de programmes d'éducation : Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires 2023-24 (PROGRAMME RETRANCHE SEULEMENT) (formulaire de demande Excel incluant la page sommaire dûment signée)</i> <p>NOUVEAU : il n'y aura qu'une seule demande cette année scolaire, la demande de renouvellement de printemps. La demande d'automne a été retirée afin de réduire le fardeau administratif des conseils scolaires.</p>
Date d'échéance de l'entente de programme ou du protocole d'entente	S/O	À compter de l'année scolaire 2023-2024, le ministère de l'Éducation ne demandera plus des ententes de programme ou des protocoles d'entente signés sur une base annuelle, mais nous demandons plutôt que ces documents soient disponibles sur demande. Les conseils aviseront les agents d'éducation régionaux de tout changement important apporté aux protocoles d'entente au cours de l'année scolaire.